

2025 -110



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 1^{er} octobre 2025 – Délibération n°110

**Convocation envoyée,
affichée le : 25/09/2025**

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24
Absents : 4

Résultats :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 03/10/2025**

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 01 BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le premier octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie – FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pouvoir à BOURREL Thierry) – MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain – RAGOT Annie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire énonce que la décision modificative n°1 proposée ci-après a pour but d'intégrer les dépenses nouvelles qui font l'objet de décisions prises après la préparation du vote du budget, les affectations comptables précises sans conséquence sur l'équilibre (virement d'opération à opération).

Vu la nécessité de procéder à un ajustement comptable pour permettre la prise en charge d'une dépense non prévue au budget concernant la reprise des amortissements pratiqués en 2024 malgré le transfert de l'actif pour la compétence éclairage public auprès du SIEDA d'un montant de 83.00 €, il est proposé de modifier le budget de la manière suivante :

EL	FC
----	----

2025 -110

Budget	Section	Sens	Intitule	Chapitre	Article	Montant
363 03	Investissement	Dépense	Opération d'ordre - Amortissement- réseau électrification	040	281534	+ 83.00 €
363 03	Fonctionnement	Recette	Opération d'ordre- Reprise sur amortissement	042	7811	+ 83.00 €
363 03	Fonctionnement	Dépenses	Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement	023		+ 83.00 €
363 03	Investissement	Recettes	Opération d'ordre- virement de la section de fonctionnement	021		+ 83.00 €

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le rapport présenté ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER cette décision modificative n° 1 de 2025 pour le budget principal ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture